

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — 3 mois, 6 fr. ; 6 mois, 10 fr. ; Un an, 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RECLAMES ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Départs de	
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 h. 10 <sup>m</sup> soir.	4 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 51 <sup>m</sup> soir.	3 h. 56 <sup>m</sup> soir.	4 h. 22 <sup>m</sup> soir.	5 h. 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 <sup>m</sup> — 11 h. 22 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> »
10 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 40 <sup>m</sup> soir.	7 h. 34 <sup>m</sup> soir.	8 h. 46 <sup>m</sup> soir.	9 h. 28 <sup>m</sup> soir.	10 h. 53 <sup>m</sup> soir.		2 h. 48 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire : Arrivée à Cahors. 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES**  
DU 15 JANVIER 1879.  
DÉPARTEMENT DU LOT.  
Candidats républicains conservateurs :  
**M. ROQUES**  
Ancien notaire, Président du Conseil général.

**M. L. DELORD**  
Ex-juge au Tribunal civil de Cahors.  
Ancien député de la Gironde.  
Cahors, 28 Décembre.

Nous remarquons parmi les nombreuses adhésions à notre programme, une lettre magistrale de l'un des meilleurs esprits, de tout temps homme sincèrement libéral, et qui, bien qu'admirateur passionné du grand caractère personnel du maréchal Canrobert et du talent oratoire de M. Delpy, reconnaît patriotiquement, dans les graves circonstances actuelles, la nécessité d'entrer dans nos vues, et de confier les destinées de la France à de vrais républicains. Aussi croyons-nous devoir recommander spécialement cette lettre à l'attention sérieuse de MM. les députés sénatoriaux, et lui céder, dans cette pensée, la première place dans notre numéro de ce jour.

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES**  
A MM. LES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX.

Electeurs, vous êtes investis d'un droit qui vous honore; car vous êtes les élus de vos concitoyens, pour coopérer, en leur nom, au choix des Sénateurs, qui devront représenter notre Département. L'exercice de ce droit vous impose un grand et impérieux devoir, celui de voter selon votre conscience, en choisissant des hommes dignes et capables de servir et de défendre les graves intérêts de la Nation Française.

Vous n'aurez à redouter ni pression, ni sollicitation de la part du Gouvernement républicain; ce Gouvernement laisse aux candidats le soin de faire valoir leurs titres à votre confiance, et au patriotisme des hommes dévoués au bien public, celui d'éclairer les électeurs, dans cette solennelle circonstance. Chaque citoyen a la pleine liberté de son vote, et il ne doit céder qu'à la puissance légitime de la persuasion, celle qui résulte de la logique du raisonnement et de la démonstration de la vérité. Voilà le signe d'un Gouvernement fort, appuyé sur la volonté nationale.

Ce sont là les armes pacifiques, dont nous voulons faire usage, Electeurs, en vous rappelant ici les caractères généraux du gouvernement républicain, pour chercher à vous convaincre de vos intérêts et votre devoir vous commandent de vous rallier franchement à la République, et de voter pour ses candidats.

La République n'est pas un Gouvernement imposé à la France par violence ou par surprise: il a été amené par la force

même des choses; il découle des événements antérieurs et des lois générales qui président à l'évolution sociale et politique des peuples. C'est une vérité manifeste pour ceux qui connaissent et comprennent un peu l'histoire et la philosophie de l'histoire.

La République est un Gouvernement élu, émanant de Dieu et de la volonté nationale, s'exerçant par des institutions et des lois démocratiques.

Son principe fondamental c'est l'élection pour la transmission du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Tout pouvoir vient de Dieu; car il est la source éternelle, souveraine et infinie de toutes les puissances de ce monde: il découle de Dieu par l'intermédiaire du peuple, ou par l'élection; voilà pourquoi la République est appelée un gouvernement national.

Pour qu'elle existe de fait et de droit, il ne suffit pas qu'elle soit pratiquée pour la transmission des grands Pouvoirs de l'Etat; il faut qu'elle soit appliquée et fécondée sagement par des institutions et des lois démocratiques, ayant toujours pour but de répartir équitablement entre tous les citoyens les charges et les avantages de la Nation.

La République fut proclamée, en France, pour la première fois, à la fin du dernier siècle: mais malheureusement elle ne pouvait alors être appliquée avec calme et modération; car c'était une période de transition et d'agitation: c'était l'écroulement de l'ancien monde; c'était la tempête de la Révolution qui passait avec ses excès, ses violences et ses malheurs.....

La forme du gouvernement républicain fut supprimée au commencement de notre siècle. Mais l'organisation sociale et politique de la France, imposée par les événements antérieurs, est restée forcément démocratique. Les divers gouvernements qui, depuis cette époque, ont passé sur la France, en essayant de rétablir le principe de l'hérédité monarchique, n'ont pu se dispenser d'accepter et de pratiquer en partie les principes de l'organisation démocratique de la Nation Française.

Ces principes et ces institutions, qui sont la base du gouvernement républicain, ne sont donc pas une nouveauté pour la France. Vos pères, comme vous, Electeurs, en ont reçu les avantages. La plupart d'entre vous les approuvent et les acceptent dans leurs éléments fondamentaux. Pour vous en convaincre, nous n'avons qu'à vous rappeler quelques-uns des points les plus généraux, qui ont été depuis longtemps acceptés, mais imparfaitement appliqués par les divers gouvernements de la France. Les voici:

— La représentation nationale, d'après

laquelle, les élus du peuple coopèrent au gouvernement de la Nation;

— L'abolition de l'hérédité pour toutes les fonctions publiques; principe en vertu duquel les hommes capables et dignes, sans distinction de rang et de fortune, peuvent arriver aux divers emplois;

— La liberté de conscience et de culte, qui devait être entourée de toutes les garanties qui imposent le respect de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre: la Religion;

— La liberté de parler et d'écrire qui doit avoir pour barrière et pour limite les droits d'autrui et l'ordre social;

— L'égalité devant la loi, qui soumet tous les citoyens aux mêmes lois;

— L'égalité devant la Justice, qui rend tous les citoyens justiciables des mêmes formes judiciaires et des mêmes lois;

— L'égalité devant l'impôt, qui prescrit la répartition équitable de l'impôt selon la fortune et la position sociale;

— L'organisation municipale des communes;

— L'institution des Conseillers généraux et des Conseillers d'arrondissement, chargés de sauvegarder et de diriger les intérêts de chaque département;

— L'institution des écoles primaires communales, destinée à donner aux enfants du peuple l'instruction élémentaire.

Vous le voyez, Electeurs, les principes et les institutions que nous venons de rappeler ont un caractère éminemment démocratique. Et cependant ils sont loin d'être nouveaux dans les gouvernements de la France. La plupart remontent à la fin du dernier siècle et quelques-uns à la Révolution de 1830. Les divers gouvernements Monarchiques, qui ont existé en France depuis le commencement du siècle présent, n'ont pu arriver au pouvoir et s'y maintenir pendant quelques années, qu'en se soumettant plus ou moins à l'organisation en partie républicaine de la Société Française.

Si ces gouvernements se sont écroulés rapidement c'est parce qu'ils opposaient trop d'obstacles à cette organisation, et aussi parce que le principe de l'hérédité, pour la transmission des pouvoirs du chef de l'Etat, était en contradiction flagrante avec les institutions démocratiques de notre Pays.

Maintenant, Electeurs du Lot, si vous examinez un à un les principes et les institutions, dont nous vous avons présenté la formule générale, vous verrez que la plupart d'entre-vous les avaient acceptés et en avaient reçu les premiers bienfaits, sous les Gouvernements qui précédèrent la proclamation de la République de 1870. Il faut maintenant les développer et les féconder

par des lois bienfaisantes et de sages réformes.

La République actuelle a été ramenée par une nécessité impérieuse, après des désastres inattendus et incomparables, le pouvoir avait été abandonné par ceux-là même qui semblaient avoir toute la puissance nécessaire pour assurer à l'Empire une longue existence, et la République seule a pu relever le Pays avec ce patriotisme qui ne peut être effacé de votre souvenir. Elle a vécu huit ans, malgré les hostilités des partis coalisés, et elle promet cette fois de s'asseoir définitivement, sans troubles, sans secousses.

Fortifiez-la donc, Electeurs, par vos votes, et ne livrez pas la France à l'anarchie en la confiant aux mains des coalisés.

Au jour des élections, ne vous mettez donc pas en contradiction avec vos actes et vos convictions politiques. Suivez loyalement l'immense majorité de la Nation, en votant pour la République.

Les candidats de la coalition des partis dynastiques, quelle que soit leur valeur personnelle, d'après la carrière qu'ils ont parcourue, ne sont plus, dans la situation actuelle de la France, les hommes qui conviennent pour remplir le mandat de Sénateur. D'après leur passé, d'après leurs votes et leur attitude présente, on est en droit de penser qu'ils ne pourraient être les vrais défenseurs de nos institutions, et qu'ils chercheraient naturellement à former de nouveau des coalitions et à jeter des entraves, pour essayer d'arrêter la marche régulière et progressive de la République.

MM. Roques et Delord vous offrent les garanties les plus sérieuses d'honorabilité, d'aptitude, de fermeté et de sagesse. On trouvera en eux des Sénateurs sincèrement dévoués au Pays. Ils se consacreront énergiquement au maintien et au développement de nos institutions, et ils sauront coopérer, selon la mesure de leurs forces, à la prospérité et à la grandeur de la France.

Electeurs du Lot, ne perdez pas de vue que depuis huit ans, la République a été sage et conservatrice, et qu'elle est toujours sortie victorieuse des grandes luttes qu'elle a eues à soutenir contre les partis dynastiques, coalisés contre elle.

Une nouvelle victoire lui est assurée aux élections du 5 Janvier. N'allez donc pas dans le camp des vaincus, en reculant vers le passé. Marchez résolument dans les rangs des vainqueurs.

Un Electeur républicain conservateur.



rien des devoirs de sa charge, Mgr Doumerc...

Une infirmité qui lui survint, l'obligea à...

Il est mort la veille de Noël. Hier, ses obsèques...

Le deuil était conduit par le T. R. P. Bousquet...

Cette cérémonie religieuse que relevaient encore...

Les fêtes de la Noël ont été célébrées à Cahors...

Les offices de nuit et ceux du jour ont été...

A St-Barthélémy (messe militaire), la foule...

Pendant l'office, la musique militaire d'77me...

Un prêtre du diocèse de Mendé, M. l'abbé...

Nous lisons dans la Patrie:

La Banque de France va émettre un billet de...

ACADEMIE DE TOULOUSE

Lycée de Cahors

Mathématiques élémentaires

Physique. — 1er Bousquet; 2e Delfour

Ordre du jour: Nouvelles; Delfour; Soulié J.-L.

Rhetorique

Géographie. — 1er Parvioux; 2e Reygasse

Ordre du jour: Reygasse; Périsié, H.

Thème grec. — 1er Marateuch; 2e Labie

Troisième

Thème latin. — 1er Delsol; 2e Castagné, L.

Ordre du jour: Talou; Palame, E.; Dulac; Castagné, L.

Quatrième

Version latine. — 1er Bénéch; 2e Mercié, M.

Ordre du jour: Delbouis; Bramel, J.; Maury, J.

Cinquième

Calcul. — 1er Jehl; 2e Cantagrel

Ordre du jour: Jehl; Ganiayré; Denons; Combes

Ecriture. — 1er Astruc; 2e Monteil

Ordre du jour: Cluzeau; Monteil; Astruc

Huitième

Orthographe. — Bénéch, E.; Fontès

Ordre du jour: Crudy; Sers; Edoux; Bénéch, E.

Ecriture. — 1er Sers; 2e Lacoste

Ordre du jour: Sers; Lacoste

CLASSE PRIMAIRE. (1re division)

Histoire. — 1er Gratacap; 2e Tarayre

Ordre du jour: Gratacap; Boisse; Ségol, F.

2e division

Histoire. — 1er Mendaille; 2e Bécays

Ordre du jour: Bécays; Mendaille

3e division

Histoire. — 1er Pinel; 2e Pignères, E.

Ordre du jour: Palame, G.; Bouysson, L.

4e division

Histoire. — 1er Santières, P.; 2e Julia, F.

Ordre du jour: Salomon, Jules

Enseignement secondaire spécial

Géométrie. — 1er Simonis; 2e Cros, A.

Ordre du jour: Souleilhon; Soulié; Cros, E.

Ecriture. — 1er Simonis; 2e Lagarde

Ordre du jour: Soulié; Palame; Lagarde; Simonis

4e année

Ecriture. — 1er Delmas; 2e Tullio

Ordre du jour: Lurguie; Labro; Combébas;

Orthographe. — 1er Labro; 2e Combébas

Ordre du jour: Labro; Delpon; Delmas; Condere;

Histoire naturelle. — 1er Labro; 2e Buzenac

Ordre du jour: Lagineste; Labro; Delpon; Buzenac

Anglais. — 1er Labro; 2e Buzenac

Ordre du jour: Labro

Physique. — 1er Bouloumié; 2e Pagès

Ordre du jour: Bouloumié; Pagès; Magot; Mention;

Ecriture. — 1er Valat; 2e Mention

Ordre du jour: Bouloumié; Vaurès; Bénétre;

ORDRE DU JOUR DE L'ETUDE

1re division

Castagné, Couture, Darquier, Nouvelles, An-

2e division

Gatorze, Magimel, Rossignol, Barriéty, Bou-

3e division

Gratacap, Bénéch Elophé, Frégaço, Mercié Mi-

4e division

Grénat P., Julia J., Marateuch, O. Périe R.,

5e division

Bénéch W., Cazaly, Lasselves, Laur, Cluzeau,

vers les neiges. On comprend combien cette be-

Nous apprenons, dit l'Opinion libérale,

Théâtre de Cahors

La troupe dramatique de M. Morvand affir-

Avec une sagacité dont chacun peut appré-

Mais, cher oracle, s'entêter dans une décision

Panem et circenses! Vous nous

Cette semaine plusieurs ouvrages importants

MM. Couly, Dunoyer, font toujours plaisir à

Mme Lavigne est une jeune première pleine

Demain dimanche, Les Trois Mousque-

P. S. — Au dernier moment nous appre-

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 21 décembre

Naissances.

Mariages.

Décès. Bort, Alfred, 14 mois, rue Fargas.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Rente, 3 p. %; 3 p. % amortissable; 4 1/2 p. %; 5 p. %

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Librairie J. HETZEL et C° 13, rue Jacob, Paris

LES HUIT NOUVEAUX ALBUMS COLLECTION STAHL

Les huit nouveaux Albums-Stahl qui enrichis-

Qu'il nous soit permis de dire, en finissant,

En vente à la librairie GIRMA, à Cahors.

BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

Capital: 10,000,000 de francs

ÉMISSION de 10,000 Actions de 500 fr.

ON VERSE: En souscrivant 125 fr.

À la répartition 125 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du 20 décembre au 5 janvier 1879

À Paris: Au siège social, 7, r. Lafayette

En Province: Dans les succursales

de la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

La Société se réserve le droit de répartition

des actions souscrites.

Les souscriptions d'actions libérées seront admises

de préférence.

Le Journal le MONITEUR DE LA BANQUE ET

DE LA BOURSE du 22 décembre, contenant tous

renseignements sur l'émission, sera envoyé franco

PÂTISSERIE CONFISERIE

LUTZY

43, rue de la Liberté, à Cahors, 43.

Le sieur LUTZY a l'honneur d'informer sa

nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de

